

Procès-verbal

Le mercredi 11 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Nicola FABBRI.

Secrétaire de la séance : Roger ROUILLIER

Présents : Nicola FABBRI, Stéphane MARTIN, Danièle LEMARCHAND, Jacqueline DHELIAS, Paulette DEJEAN, Annabelle BALSERA, Yohann CASSINI, Roger ROUILLIER

Représentés :

Absents et excusés : Fabrice BOULARD

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2024 faute de Quorum le 26 février 2025
- Décision Modificative
- TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)
Taxe de séjour
- Devis proposés :
- Elagage Point du Jour
- Lamier chemin communal de la route de la Résistance (Rocade)
- Curage de 2 fossés communaux dans le Bourg

DIVERS :

- Point sur le Budget 2025
- Mise à jour Adressage
- Proposition de mettre en vente le chemin communal "Rocade".
- Discussion panneau triflash pour la sécurité de l'agent technique
- Autres

Délibérations du conseil :

La présente délibération remplace la délibération n° 3-2025 suite au recours gracieux de l'État faute de Quorum (N° DE_015_2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Stéphane,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par MARTIN Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	48 797.12			15 496.19	48 797.12	15 496.19
Opérations exercice	32 010.21	125 339.11	188 877.84	187 621.44	220 888.05	312 960.55
Total	80 807.33	125 339.11	188 877.84	203 117.63	269 685.17	328 456.74
Résultat de clôture		44 531.78		14 239.79		58 771.57
Restes à réaliser						
Total cumulé		44 531.78		14 239.79		58 771.57
Résultat définitif		44 531.78		14 239.79		58 771.57

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTAURIOL, les jour, mois et an que dessus.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - MONTAURIOL 2025 (N° DE_016_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2131 - 15	Bâtiments publics	0	-6 163,2
2151 - 26	Réseaux de voirie	0	6 163,2
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Proposition achat panneau tri flash pour la sécurité de l'employé communal (N° DE_017_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait dans l'intérêt de la sécurité de l'agent technique, de commander un panneau de signalisation statique pour poser sur son véhicule, lors des travaux effectués dans la commune aux abords des routes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'investir dans l'achat d'un panneau de signalisation statique pour poser sur le véhicule de l'agent technique en vue de sa sécurité, et celle des routiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document concernant l'achat de ce panneau.

Délibération : adoptée

Devis proposés pour Elagage, lamier chemin et curage de 2 fossés (N° DE_018_2025)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut faire des travaux d'élagage et d'abattage au point du jour, passer le lamier dans le chemin communal de la route de la Résistance "Rocade", et curer 2 fossés communaux dans le Bourg.

Le Maire propose plusieurs devis au Conseil Municipal :

- Pour l'élagage, 2 devis proposés :
 - . ARBO CASTI : 2028 € TTC
 - . DES ARBRES ET DES HOMMES : 1450 € TTC
- Pour le lamier du chemin communal de la route de la Résistance "Rocade" :
 - . Entreprise Travaux Agricoles Didier FILLAUD : 600 € TTC
- Pour le curage des 2 fossés communaux dans le Bourg :
 - Voirie de la CCBHAP : 864 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de garder :

- Pour l'élagage : DES ARBRES ET DES HOMMES : 1450 € TTC
- Pour le lamier : Entreprise Travaux Agricoles Didier FILLAUD : 600 € TTC
- Pour le curage : Voirie de la CCBHAP : 864 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Proposition achat panneau tri flash pour la sécurité de l'employé communal (N° DE_017_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il serait dans l'intérêt de la sécurité de l'agent technique, de commander un panneau de signalisation statique pour poser sur son véhicule, lors des travaux effectués dans la commune aux abords des routes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'investir dans l'achat d'un panneau de signalisation statique pour poser sur le véhicule de l'agent technique en vue de sa sécurité, et celle des routiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document concernant l'achat de ce panneau.

Délibération : adoptée

Devis proposés pour élagage, lamier chemin et curage de 2 fossés (N° DE_018_2025)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut faire des travaux d'élagage et d'abattage au point du jour, passer le lamier dans le chemin communal de la route de la Résistance "Rocade", et curer 2 fossés communaux dans le Bourg.

Le Maire propose plusieurs devis au Conseil Municipal :

- Pour l'élagage, 2 devis proposés :
 - . ARBO CASTI : 2028 € TTC
 - . DES ARBRES ET DES HOMMES : 1450 € TTC
- Pour le lamier du chemin communal de la route de la Résistance "Rocade" :
 - . Entreprise Travaux Agricoles Didier FILLAUD : 600 € TTC
- Pour le curage des 2 fossés communaux dans le Bourg :
 - Voirie de la CCBHAP : 864 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de garder :

- Pour l'élagage : DES ARBRES ET DES HOMMES : 1450 € TTC
- Pour le lamier : Entreprise Travaux Agricoles Didier FILLAUD : 600 € TTC
- Pour le curage : Voirie de la CCBHAP : 864 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget 2025.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

DIVERS :

- Revoir le panneau d'indication du restaurant « Chez Marianne ».
- Taxes de séjour et de publicité, on se renseigne sur le sujet.
- Présentation et suivi des comptes au 30/05/2025.
- En attente de la liste électorale pour la mise à jour de l'adressage.
- Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour la proposition de mettre en vente le chemin communal « Rocade ».

Nicola FABBRI
Président de séance



Roger ROUILLIER
Secrétaire de séance

